

EUROCHAIR² XXL 2.850

Numéro tarifaire: 20.114.004



Poids d'utilisateur autorisé
jusqu'à 160/200 kg



Adapté au transport de personnes. Testé selon
ISO 7176-19 (poids d'utilisateur max. de 200 kg)





Particulièrement résistant

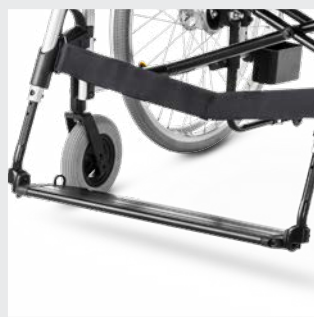


Planche repose-pieds monobloc



Meilleure stabilité grâce à l'utilisation de doubles ciseaux



Accoudoir réglable en hauteur avec appuis-bras de série réglables en profondeur

Stabilité maximale

RENTABILITÉ

- La production de série ne nécessite pas de versions spéciales pour des utilisateurs grands et lourds
- En tant que fauteuil entièrement équipé pour une utilisation quotidienne active et permanente, ce modèle est polyvalent et s'adapte individuellement
- L'utilisation ciblée d'éléments de cadre rigides donne à ce fauteuil roulant pliable la stabilité nécessaire pour cette utilisation
- Sécurité à long terme de l'approvisionnement en pièces de rechange grâce à un réseau étendu de revendeurs spécialisés
- Réutilisation optimale grâce à une adaptation simple

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Facilité de conduite grâce à de nombreuses possibilités de réglage du cadre. Un angle de prise ergonomique soulage les articulations des épaules
- Un meilleur rendement augmente l'autonomie et favorise l'utilisation optimale des forces motrices disponibles, pour un déplacement plus facile et une plus grande maniabilité
- Grâce à l'équipement ultérieur d'une barre de poussée transversale et/ou d'une planche repose-pieds monobloc, l'utilisateur bénéficie du meilleur soutien possible en position assise

DOMAINE D'UTILISATION

- Particulièrement adapté pour des personnes lourdes
- Soins de longue durée avec un grand besoin d'adaptation pour la mobilité autonome
- Principalement pour un usage domestique, mais aussi dans des centres de réadaptation pour atteindre des objectifs thérapeutiques
- Utilisation pour différents types d'entraînement

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez envoyer le formulaire de commande rempli à info@rehalize.ch

Contact : 041 3677017

Adresse de facturation / n° client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA



Exemple de modèle

Poids d'utilisateur autorisé jusqu'à 160 / 200 / 300* kg

Adapté au transport de personnes. Testé selon ISO 7176-19 (poids d'utilisateur max. de 200 kg)

EUROCHAIR² XXL 2.850

Prix pour le modèle de base avec les composants suivants :

- Roues motrices 24"
- Mains courantes en aluminium
- Écart étroit des mains courantes
- Pneus PU, increvables
- Roue directrice 180 mm en PU
- Dossier avec courbure lombaire
- Accoudoir réglable en hauteur,

- appuis-bras réglables en profondeur
- Repose-jambes amovibles, pivotants
- Profondeur d'assise 430 mm, hauteur du dossier 420 mm
- Toile d'assise et dossier : polyester, noir
- Couleur du cadre Silverline
- Plaques reposer-pieds à angle réglable
- Doubles ciseaux
- Dossier réglable

(prix pour le modèle de base, avec accoudoirs et reposer-jambes inclus) :

CHF 2 390.00

Numéro tarifaire

20.114.004

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valable du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Pour plus d'informations sur la procédure de mesure, veuillez consulter www.meyra.de/messverfahren.

Caractéristiques techniques

Largeur d'assise	480	500	530	580	650
Largeur, état déplié	680	700	730	780	850
Largeur, état plié	310				
Profondeur d'assise	430 / 460 / 490				
Hauteur d'assise avant/arrière	variable de 460 à 520				
Hauteur totale	930				
Hauteur du dossier	400 / 420 / 440 / 460 / 480 / 500				
Hauteur des accoudoirs	210 - 260				
Longueur avec reposer-pieds	maximum 1 070				
Longueur sans reposer-pieds	maximum 840				

Poids de la personne max.	160/200**
Poids à vide à partir de	19
Poids total maxi autorisé	185/225**
Poids de transport	12
Roue motrice	610 (24")
Contrôle de frein selon NORME	7°

* Attention ! Poids max. de la personne lors de l'utilisation d'entraînements supplémentaires 140 kg
** pour code 530

Attention !

Lors d'un déplacement en transports publics (p. ex. en train), les dimensions du fauteuil roulant peuvent dépasser les valeurs recommandées par les entreprises de transport. Veuillez vous renseigner au préalable.

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

01 Largeur d'assise (LA)

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 48	LA 480 mm Poids d'utilisateur jusqu'à 160 kg	0.00
<input type="checkbox"/> 350	LA 500 mm Poids d'utilisateur jusqu'à 160 kg	0.00
<input checked="" type="checkbox"/> 53	LA 530 mm Poids d'utilisateur jusqu'à 160 kg	0.00
<input type="checkbox"/> 358	LA 580 mm Poids d'utilisateur jusqu'à 160 kg	365.00
<input type="checkbox"/> 265	LA 650 mm Poids d'utilisateur jusqu'à 160 kg	625.00

Extension du poids de l'utilisateur

<input type="checkbox"/> 530	LA 500 à 650 mm	Version renforcée (ceinture de siège, cadre, support arrière d'accoudoir) pour utilisateur jusqu'à 200 kg Seulement en liaison avec l'équipement suivant :	178.00
<input type="checkbox"/> 814		Barre de poussée transversale	178.00
<input type="checkbox"/> 493		Mains courantes en acier inox	134.00
<input type="checkbox"/> 442		Dossier standard renforcé avec hauteur de dossier de 420 mm	168.00
<input type="checkbox"/> 157		Ø 200 mm Flexel ou	0.00
<input type="checkbox"/> 154		Ø 142 mm caoutchouc plein souple	0.00

02 Profondeur d'assise (PA)

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input checked="" type="checkbox"/> 788	PA 430 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 619	PA 460 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 4105	PA 490 mm	0.00

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en liaison avec la roue directrice et motrice (sans coussin d'assise)

Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une liaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue. (Uniquement roue motrice 24 x 1 3/8").

HAAV EN MM :

CODE	Ø ROUE DIRECTRICE EN MM	445	460	470	475	480	485	490	500	505	510	520	530	540	550	560
154	Ø 142 caoutchouc plein souple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>						
161	Ø 180 PU				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
157/900	Ø 200 Flexel								<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique de la roue directrice standard ainsi que de la fourche de guidage appropriée. La hauteur d'assise arrière est calculée automatiquement en fonction de l'inclinaison standard de l'assise d'env. 4 degrés, ce qui correspond à env. 30 mm de différence.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

04 Coussin d'assise

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 560	Coussin d'assise 30 mm	85.00
<input type="checkbox"/> 561	Coussin d'assise 60 mm	85.00
<input type="checkbox"/> 4980	Housse de coussin d'assise pour incontinence, noir	179.00

05 Mains courantes et options de mains courantes

CODE	DÉSIGNATION	Ø	CHF
<input type="checkbox"/> 494	Mains courantes en aluminium	24"	0.00
<input type="checkbox"/> 166	Revêtement de mains courantes en silicone, lisse, noir	24"	166.00
<input type="checkbox"/> 493	Mains courantes en acier inox	24"	134.00
<input type="checkbox"/> 692	Écart étroit des mains courantes	24"	0.00
<input type="checkbox"/> 693	Écart large des mains courantes (seulement en liaison avec CODE 493)		0.00

06 Pneus

CODE	DÉSIGNATION	Ø	CHF
<input type="checkbox"/> 902	Pneus PU, increvables	24 x 1 3/8"	0.00

07 Freins

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 651	Frein à pression pour l'utilisateur	0.00
<input type="checkbox"/> 681	Rallonge du levier de frein	102.00
<input type="checkbox"/> 680/706	Freins à pression pour l'utilisateur et frein à tambour pour l'accompagnateur	59.00
<input type="checkbox"/> 986	Rallonge du levier de frein, enfichable, 1 paire	75.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 Hauteur de dossier

CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR	CHF
642	Dossier, réglable par bandes velcro (pas en combinaison avec CODE 530, version renforcée jusqu'à 200 kg)	<input type="checkbox"/> 400 mm	0.00
		<input checked="" type="checkbox"/> 420 mm	0.00
		<input type="checkbox"/> 440 mm	0.00
634	Dossier, réglable par bandes velcro (pas en combinaison avec CODE 530, version renforcée jusqu'à 200 kg)	<input type="checkbox"/> 460 mm	268.00
		<input type="checkbox"/> 480 mm	268.00
		<input type="checkbox"/> 500 mm	268.00
575	Dossier confort, réglage ergonomique (pas en combinaison avec CODE 530, version renforcée jusqu'à 200 kg)	<input type="checkbox"/> 400 mm	345.00
		<input type="checkbox"/> 420 mm	345.00
		<input type="checkbox"/> 440 mm	345.00
442	Dossier standard en version renforcée	<input type="checkbox"/> 400 mm	168.00
		<input type="checkbox"/> 420 mm	168.00
		<input type="checkbox"/> 440 mm	168.00

09 Dossier

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 622	Dossier avec courbure lombaire	0.00
<input type="checkbox"/> 621	Dossier sans courbure lombaire	0.00

Options de dossier

CODE	COMPATIBLE AVEC CODE...	621	622	502	CHF
<input type="checkbox"/> 502	Poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, réglable en continu jusqu'à 180 mm réglable en hauteur	●	●		295.00
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée transversale, stabilise le dossier en cas de charge plus élevée	●	●	●	255.00




10 Accoudoirs et manchettes

Veuillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !



CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 107	Accoudoirs réglables en hauteur, pivotants, amovibles, appuis-bras réglables en profondeur	0.00
<input type="checkbox"/> 70	Accoudoirs longs en aluminium dans la couleur du cadre	98.00
<input type="checkbox"/> 577	Accoudoirs en acier dans la couleur du cadre	98.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

11 **Repose-jambes**  Amovible  Pivotant  Relevable

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 94	Sans repose-jambes et repose-pieds	0.00
<input type="checkbox"/> 93	Repose-jambes, amovibles et escamotables	0.00
<input type="checkbox"/> 759	Repose-jambes CODE 93, monté à gauche	0.00
<input type="checkbox"/> 760	Repose-jambes CODE 93, monté à droite	0.00
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, amovibles, pivotants et relevables En liaison avec repose-pieds CODE 805, protège-genoux inclus	380.00
<input type="checkbox"/> 757/760	Repose-jambes CODE 92 individuel, monté à gauche (avec CODE 93 monté à droite)	190.00
<input type="checkbox"/> 758/759	Repose-jambes CODE 92 individuel, monté à droite (avec CODE 93 monté à gauche)	190.00
<input type="checkbox"/> 52	Repose-moignons individuel, amovible, pivotant et relevable, 1 paire	580.00
<input type="checkbox"/> 4507	Repose-moignons individuel, monté à droite	290.00
<input type="checkbox"/> 4508	Repose-moignons individuel, monté à gauche	290.00

12 **Repose-pieds**  Relevable  Réglable en hauteur  Réglable en profondeur  Angle réglable

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ	CHF
<input type="checkbox"/> 798	Repose-pieds séparés, relevables, hauteur et angle réglable	160	350 - 510	0.00
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, 60 mm, réglable en profondeur (en 4 niveaux), relevable, hauteur et angle réglables	150	380 - 520	415.00

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin d'assise)

Réglage possible en usine de la longueur de jambe, selon le codage entre 350 et 520 mm.

Accessoires repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 359	Sangle de mollet individuelle (paire)	0.00
<input type="checkbox"/> 822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)	65.00

13 **Couleur du cadre**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 4919	Silverline	0.00

14 **Couleur de toile d'assise et dossier**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 287	Noir foncé, polyester	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

15 Accessoires pour le fauteuil roulant Protège-mains et protège-rayons

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 489	Transparent	64.00

Anti-bascules

<input type="checkbox"/> 691	Anti-bascules, longueur réglable, amovibles (1 paire)	180.00
<input type="checkbox"/> 728	Anti-bascules, pivotantes , longueur réglable, amovibles (1 paire)	380.00
<input type="checkbox"/> 729	1 anti-bascule, pivotante , longueur réglable, amovible, montée à gauche	190.00
<input type="checkbox"/> 730	1 anti-bascule, pivotante , longueur réglable, amovible, montée à droite	190.00

Tablettes thérapeutiques

<input type="checkbox"/> 929	Tablette thérapeutique en plastique transparent, largeur d'assise réglable de 480 à 580 mm	365.00
<input type="checkbox"/> 930	Tablette thérapeutique en plastique transparent, à enfiler jusqu'à la largeur d'assise 58, avec rebord à l'avant	365.00

L'utilisation de la tablette thérapeutique CODE 929/930 avec des roues de 24" et une hauteur d'assise arrière inférieure à 470 mm entraîne une restriction au niveau de la hauteur des accoudoirs, c.-à-d. il faut augmenter la hauteur de l'accoudoir en conséquence, car la position d'accoudoir la plus basse n'est plus possible.

Autres accessoires

<input type="checkbox"/> 585	Porte-sérum « UNIVERSEL »	715.00
<input type="checkbox"/> 936	Planche de transfert en matière synthétique	113.00
<input type="checkbox"/> 833	Ceinture de sécurité	134.00
<input type="checkbox"/> 819	Éclairage passif	38.00
<input type="checkbox"/> 970	Porte-canne	68.00
<input type="checkbox"/> 951	Filet à provisions (filet de course)	29.00
<input type="checkbox"/> 962	Sac à dos universel avec pochette extérieure	95.00

Date :

Signature :

Édition : 01/01/2022

DONNÉES DE L'UTILISATEUR

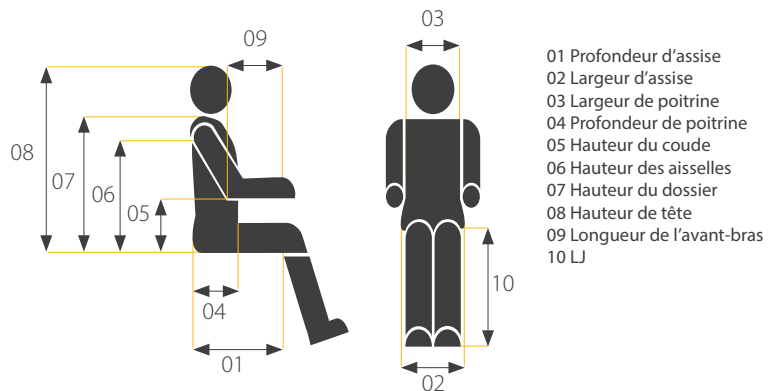
Prénom :* <input type="text"/>
Nom* : <input type="text"/>
Rue : <input type="text"/>
CP : <input type="text"/>
Lieu* : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>
Date de naissance* : <input type="text"/>
Diagnostic -1- : <input type="text"/>
Diagnostic -2- : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>
Mobile : <input type="text"/>
Courriel : <input type="text"/>
Numéro de commande : <input type="text"/>

DIMENSIONS ANATOMIQUES (EN MM) :

Pour la détermination, voir les croquis dans les informations ci-jointes !

1) Profondeur d'assise* : <input type="text"/>
2) Largeur d'assise* : <input type="text"/>
3) Largeur de poitrine : <input type="text"/>
4) Profondeur de poitrine : <input type="text"/>
5) Hauteur du coude : <input type="text"/>
6) Hauteur des aisselles : <input type="text"/>
7) Hauteur du dos : <input type="text"/>
8) Hauteur de tête : <input type="text"/>
9) Longueur de l'avant-bras : <input type="text"/>
10) LJ* : <input type="text"/>
Taille du corps* : <input type="text"/>
Poids (kg)* : <input type="text"/>

*Champs de saisie obligatoires !



Les dimensions d'assise sont toujours mesurées sans coussin d'assise !

Je confirme que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

J'accepte la transmission des informations/données que j'ai faites et des photos/vidéos que j'ai prises à MEYRA GmbH (Meyra-Ring 2, D-32689 Kalletal) et au commerce spécialisé aux fins de l'exécution du contrat/de la fabrication du produit.

.....
Date/Signature

Ceci certifie que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

.....
Date/signature du revendeur spécialisé

1. GÉNÉRALITÉS - CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente (CGV) de MEYRA GmbH s'appliquent à tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le client, même sans nouvel accord distinct.

1.2. Le client accepte les CGV de MEYRA GmbH comme engageantes pour le présent contrat ainsi que pour tous les contrats futurs. Les conditions générales de vente du client ou de tiers ne sont pas applicables. De telles conditions n'engagent pas MEYRA GmbH, même si elles ne sont pas expressément contredites dans des cas individuels.

1.3. Ces conditions ne s'appliquent que si le client est un entrepreneur (§ 14 BGB), une personne morale de droit public ou un fond spécial de droit public.

2. OFFRE, CONCLUSION DE CONTRAT

2.1. Les offres faites par MEYRA GmbH peuvent être modifiées sans préavis et ne sont pas contraignantes, sauf si elles sont expressément marquées comme telles.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les ordres ou les commissions du client dans les 14 jours suivant leur réception au moyen d'une confirmation d'offre sous forme de texte.

2.3. Le contrat est conclu par la confirmation de l'offre sous forme de texte, cela étant également valable pour toute modification ou complément de commande.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents fournis au client dans le cadre de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers, sauf accord exprès et écrit de notre part. Si nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai prévu au point 2.2, ces documents doivent nous être retournés sans délai.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée au taux légal est payable en sus.

3.2. Sauf accord écrit contraire, nos prix s'entendent départ usine, hors emballage et chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés séparément.

3.3. Dans la mesure où les prix catalogue servent de base, c'est la liste de prix en vigueur au moment de la commande qui prime. Des modifications de prix sont autorisées s'il y a plus de quatre mois entre la conclusion du contrat et la date de livraison convenue. Si les salaires ou les coûts des matériaux augmentent par la suite jusqu'à l'achèvement, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. Le client n'a le droit de résilier le contrat que si l'augmentation du prix dépasse de façon non négligeable l'augmentation du coût général de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. Dans le cas de commandes consécutives, MEYRA GmbH n'est pas liée par les prix d'un contrat précédent.

3.5. Si la valeur de la commande est inférieure à une limite de 150.00 € en valeur nette de marchandises, un supplément pour quantité minimale incluant le fret de 9,50 € sera perçu.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DE RISQUE

4.1. Le lieu d'exécution des livraisons est le siège social de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si les marchandises sont expédiées au client à la demande de ce dernier, le risque de perte ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client dès que les marchandises (y compris les livraisons partielles) ont été remises au tiers désigné pour effectuer l'expédition. Ceci s'applique indépendamment du fait que les marchandises

soient expédiées à partir du lieu d'exécution ou de la personne supportant les frais de transport.

4.3. En cas de revendications envers MEYRA GmbH à cause de dommages dus au transport ou de pertes, le client doit noter les dommages sur les documents de transport ou, en cas de perte, faire immédiatement établir un procès-verbal et nous en informer dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre des dommages dus au transport n'est souscrite qu'à la demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retard dans la remise ou l'expédition dont le client est responsable, le risque est transféré au client dès la notification de la disponibilité de l'expédition.

4.6. En l'absence d'instructions particulières de la part du client, MEYRA GmbH choisira l'itinéraire et le moyen de transport sans garantie et sans responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LA LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés s'entendent comme délais estimés, sauf si une date précise a été expressément convenue par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à partir de la date de la confirmation de la commande. Le délai de livraison est considéré comme respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si l'avis de mise à disposition pour l'expédition a été donné avant l'expiration du délai de livraison.

5.3. Le respect des dates de livraison et d'exécution convenues est subordonné à la réception en temps utile de tous les documents à fournir par le client ainsi qu'à la fourniture en temps utile de toutes les informations nécessaires et à l'exécution de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies à temps, les délais sont prolongés en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par exemple, grève, perturbations opérationnelles, incapacité de l'entreprise à livrer à temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.). Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement temporaire d'exécution dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, plus un délai de reprise raisonnable.

5.5. Si les retards qui en résultent dépassent la période de six semaines, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat en ce qui concerne l'étendue des prestations concernées.

5.6. MEYRA GmbH est en droit d'effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable par le client dans le cadre de l'objectif contractuel prévu, où la livraison des marchandises restantes est assurée et où le client n'encourt pas de frais supplémentaires de ce fait.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants de la facture doivent être payés en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture sur l'un des comptes bancaires que nous avons indiqués. Si la facture n'est pas une livraison de pièces de rechange ou une facture de réparation, le client a droit à un escompte de 2 % si le paiement est effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les lettres de change qu'après accord exprès. L'acceptation s'effectue sous réserve de validité. Des corrections de factures par chèques et lettres de change sont faites sous réserve de leur encaissement. Les dates de valeurs correspondent au jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne paie pas à la date d'échéance, des intérêts doivent être facturés sur les montants

impayés à un taux de 8% au-dessus du taux d'intérêt de base respectif p.a. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts plus élevés en cas de dommages dus à un plus grand retard.

6.4. Si le client est en retard de paiement, toutes les autres créances fondées sur le même rapport juridique deviennent immédiatement exigibles sans qu'une notification distincte ne s'avère nécessaire.

6.5. Le client n'a un droit de compensation que si ses contre-prétentions ont été également établies ou sont incontestées. Le client ne peut exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder ses créances résultant des livraisons et des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. Les marchandises livrées par MEYRA GmbH restent la propriété de MEYRA GmbH jusqu'à ce que toutes les créances envers le client, y compris les créances futures, aient été intégralement réglées.

7.2. Le client peut vendre la marchandise réservée dans le cadre normal de ses affaires. Il n'est pas autorisé à disposer de la marchandise d'une autre manière, notamment en transférant la propriété à titre de garantie ou en la mettant en gage. Les créances du client résultant de la revente de la marchandise réservée (y compris d'autres créances telles que les créances d'assurance ou les créances résultant d'actes délictueux en cas de perte ou de destruction) sont cédées à MEYRA GmbH à titre de garantie. MEYRA GmbH accepte la cession. Le client est en droit de recouvrer la créance cédée tant qu'il subvient à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement de la part du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si la marchandise réservée est transformée par le client, il est convenu que la transformation est effectuée au nom et pour le compte de MEYRA GmbH en tant que fabricant et que MEYRA GmbH en acquiert la propriété directe ou - si la transformation est effectuée à partir ou en relation avec des matériaux appartenant à plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'objet transformé est supérieure à la valeur de la marchandise livrée - la copropriété (propriété fractionnée) de l'objet nouvellement créé dans le rapport entre la valeur de l'objet livré et la valeur de l'objet nouvellement créé. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par liaison ou mélange ou si elle ne devient pas propriétaire de l'objet de la livraison en cas de transformation, le client cède d'avance à MEYRA GmbH une part de copropriété de l'objet uniforme correspondant à la valeur proportionnelle de l'objet de la livraison. Par la présente, MEYRA GmbH accepte l'offre. La remise est remplacée par la conservation gratuite de l'objet.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement de tout accès de tiers à la marchandise livrée sous réserve de propriété et de fournir les informations et remettre les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. En même temps, le client doit informer le tiers de la propriété de MEYRA GmbH sans qu'on lui demande de le faire. Les frais qui en découlent sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH s'engage à libérer les garanties qui lui reviennent à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des créances à garantir. MEYRA GmbH est responsable de la sélection des titres à libérer.

7.6. En cas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons la revente ou la transformation de nos marchandises sous réserve de propriété et révoquons notre autorisation de recouvrer les créances qui nous ont été cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la remise immédiate de la marchandise sous réserve de propriété.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit inspecter les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts qui auraient dû être constatés lors d'un examen approfondi, le client doit nous faire part de ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la livraison. Après l'expiration de ce délai, toute responsabilité pour ces défauts est exclue. Les droits de garantie pour les vices cachés n'existent que s'ils nous sont signalés par écrit dans un délai d'une semaine après leur découverte.

8.2. En cas de livraison défectueuse, nous sommes en droit de choisir à notre gré entre la réparation de l'article défectueux et son remplacement par une nouvelle livraison sans défaut. Le client est tenu de mettre gratuitement à notre disposition l'article défectueux pour contrôle et rectification. Si la réparation ou le remplacement échoue, n'est pas effectué dans un délai raisonnable ou est refusé par nous, le client peut, à son gré, résilier le contrat ou réduire la valeur du prix d'achat. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai dans les cas où la loi ne l'exige pas.

8.3. La garantie ne s'applique pas si le client modifie ou fait modifier l'objet de la livraison par un tiers sans notre accord préalable et si cela rend la réparation du défaut impossible ou déraisonnablement difficile. Dans tous les cas, cependant, le client doit supporter les coûts supplémentaires liés à la réparation du défaut résultant de la modification.

8.4. Les dispositions ci-dessus n'affectent pas la garantie que nous avons éventuellement accordée au premier utilisateur de l'appareil de rééducation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure liée au fonctionnement de tous les articles, ensembles, batteries et pièces détachées que nous avons fournis ainsi que le stockage, l'utilisation ou le traitement inapproprié ou non conforme des marchandises.

8.6. Toute autre prétention du client, notamment pour des dommages en lieu et place de la prestation et pour la réparation d'autres dommages directs ou indirects - y compris les dommages concomitants ou consécutifs, quel qu'en soit le fondement juridique - est exclue. Ceci ne s'applique pas si MEYRA GmbH a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou si le dommage est dû à une intention ou à une négligence grave de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ou s'il y a eu une violation par négligence d'obligations contractuelles importantes. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est essentielle à la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le contractant compte régulièrement et peut compter. En cas de dommages matériels et de pertes financières causés par une négligence légère, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est toutefois limitée au montant du dommage prévisible et typique du contrat. En outre, les dommages corporels et/ou les atteintes à la santé causés par un manquement fautif à une obligation de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en raison de défauts matériels se prescrivent par deux ans après la remise/livraison de la marchandise au client. Pour les dispositifs de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de 1 an à compter de la remise/livraison des marchandises au client. Sont exclues les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et/ou les demandes de dommages-intérêts pour des dommages causés par une négligence grave ou un acte intentionnel de la part de MEYRA GmbH ou de ses agents d'exécution. À cet égard, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE DE REMPLACEMENT DES APPAREILS

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH offre aux clients la possibilité d'échanger des appareils défectueux contre des appareils remis à neuf. Les dispositions suivantes s'appliquent à ces dispositifs offerts en échange :

- Les appareils échangés sont entièrement révisés et en ordre du point de vue technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé gratuitement à MEYRA GmbH dans un délai de 15 jours ouvrables. L'appareil retourné devient notre propriété.

- Si nous ne recevons pas l'appareil en retour, nous facturerons pour l'appareil de remplacement, livré 95 % du prix neuf.

- L'appareil retourné doit correspondre, du point de vue type et version, à l'appareil de remplacement livré. En outre, l'appareil doit pouvoir être réutilisé et ne présenter que des traces d'usure résultant d'une utilisation normale.

- L'évaluation de la conformité de l'appareil retourné aux critères susmentionnés incombe à MEYRA GmbH. Si les conditions ne sont pas remplies, nous facturerons également le montant susmentionné diminué de la valeur résiduelle de l'appareil retourné.

10. GARANTIE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Si un rappel de produit s'avère nécessaire en raison d'un défaut des marchandises livrées ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à la mise en œuvre du rappel de produit afin de permettre une mise en œuvre efficace du rappel de produit. Dans le cas d'un rappel de produit nécessaire, le client est notamment tenu d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les articles livrés dans la chaîne d'approvisionnement ultérieure jusqu'au client final. À cette fin, le client doit conserver en permanence une documentation appropriée sur la localisation des marchandises et la mettre à la disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit des revendeurs avec les marchandises livrées, le client est tenu d'imposer contractuellement au revendeur les obligations de coopération spécifiées ici afin de garantir la mise en œuvre d'un rappel efficace des produits.

10.2. Le client est tenu d'instruire le client final sur la manipulation et l'utilisation des produits fournis par du personnel spécialisé et formé. Dans la mesure où le client fournit les produits livrés à des revendeurs, le client est tenu d'imposer contractuellement l'obligation d'instruire le revendeur sur la manipulation et l'utilisation du produit livré comme stipulé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS PORTANT SUR LA CONSTRUCTION

Il convient de noter que MY INDOIVIDUAL est soumis à des règles légales plus strictes. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles sont conformes aux exigences de sécurité et si notre direction en a préalablement donné son accord par écrit. À cette fin, un modèle modifié ainsi qu'un dessin de conception doivent être mis à notre disposition sur demande. Si des modifications de conception sont effectuées sans l'accord préalable par écrit de notre direction et si des tiers subissent, à cause de ces modifications, des dommages dont nous sommes responsables dans le cadre de la relation externe, le client est tenu de nous dégager de la relation interne contre toutes les prétentions du tiers.

12A. RETOUR DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS ET SOUS-ENSEMBLES

Les marchandises retournées sans bordereau de livraison ni copie de la facture ne seront pas reprises. Les marchandises retournées (dans leur emballage d'origine et absolument neuves) seront créditées de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus du retour les articles dont la livraison date de plus de 3 mois, MY INDIVIDUAL, les articles d'hygiène, les piles usagées ou remplies et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100.00 €. En outre, les fauteuils roulants fabriqués individuellement (par exemple, les fauteuils roulants pour enfants et les fauteuils roulants adaptés) sont exclus. Le risque du transport incombe à l'expéditeur et à lui seul. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour des retours autorisés, ils seront facturés à un tarif forfaitaire d'au moins 79 € nets

12B. ANNULATION DE COMMANDES DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commandes ne sont pas possibles sans l'accord préalable de MEYRA GmbH.

12B.2. Les annulations doivent être faites par écrit.

12B.3. Si l'annulation des produits finis prêts à être livrés a été autorisée, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les articles de réadaptation seront crédités en totalité. Des fauteuils roulants en construction spéciale et fauteuils roulants de sport ne seront systématiquement pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptés, un pourcentage de 20% de la valeur nette de la marchandise sera retenu.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et scooters sont de 5 %. Pour des fauteuils roulants standard ou légers, des frais d'annulation de 10 % seront facturés.

12C. RETOUR / ÉLIMINATION

Nos prix s'entendent à l'exclusion des frais de reprise et d'élimination des vieux équipements complets provenant d'utilisateurs autres que les ménages privés. Sur demande, nous organisons également le retour et le recyclage / l'élimination de ces équipements, dans la mesure où ils ont été distribués par nos soins, contre remboursement des frais encourus. Les renvois sans l'accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre des dispositions légales, en particulier du règlement de base sur la protection des données, et de traiter ces données en interne.

14. JURIDICTION COMPÉTENTE, DROIT applicable, clause de sauvegarde

14.1. Sauf convention expresse contraire, le lieu d'exécution est le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf.

14.2. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle est déterminé par notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous avons également le droit de poursuivre le client au lieu de sa juridiction.

14.3. Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

14.4. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles ou inefficaces, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.